

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2023

Présents : MARCUS Martine, MARCUS Hubert, VILLEMIN Thibaut, MALJEAN Claudy, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUVAL Alain

Absents :

Secrétaire de séance : VILLEMIN Thibaut

Convocation : 20/06/2023

Affichage : 04/07/2023

Demande subvention Association Paralysés de France

Demande subvention- Association paralysés de France

Mme le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention de l'association des paralysés de France pour l'année 2024.

Il est convenu de mettre en attente cette demande pour l'étude et vote global en fin d'année des subventions 2024.

N° 18-2023 : Réalisation d'une étude préalable à la réhabilitation écologique des étangs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la consultation lancée en mars 2022 pour le recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude préalable à la réhabilitation écologique des étangs communaux. A l'issue de cette consultation Il s'avère qu'aucun bureau d'études n'a remis d'offre (planning trop chargé).

Pour rappel, l'aide financière de l'AERM à l'acquisition du site est conditionnée à l'engagement de cette étude.

Le bureau d'études Ecolimneau, contacté, a présenté une offre pour un montant HT de 14 480 €

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour :

- Décide de confier l'étude préalable à la réhabilitation écologique des étangs communaux au bureau d'études ECOLIMNEAU pour un montant HT de 14 480 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers se rattachant à la décision précitée.

N° 19-2023 : Convention SFR – Installation d'une antenne de téléphonie mobile

Mme le Maire expose à l'assemblée le projet d'installation d'un relais de radiotéléphonie (pylône d'une hauteur de 42 mètres environ ainsi qu'un local technique) sur le terrain communal situé aux étangs, lieu-dit « Bossu », cadastré ZA n° 36 avec une emprise au sol de 120 m² y compris le chemin d'accès au site.

Les conditions d'occupation seront précisés dans une convention qui sera conclue entre la commune et la société française du radiotéléphone (SFR) pour une durée de 12 ans et tacitement reconductible moyennant un loyer annuel de 1 500 € révisable chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour :

- Donne location à SFR d'un emplacement d'une surface de 120 m² environ situé dans les emprises du terrain sis au lieu-dit « Bossu », section ZA n° 36.
- Approuve les termes de la convention d'occupation
- Autorise le Maire à conclure la convention correspondante et à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers se rattachant aux décisions précitées.

N° 20-2023 : Limitation tonnage rue du lavoir à Varvinay

Mme le Maire, considérant qu'il convient de protéger la chaussée et le pont rue du lavoir à Varvinay, propose à l'assemblée de limiter le tonnage des véhicules circulant sur cette voie communale à 3.5 tonnes.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 7 voix pour :

- Décide de limiter le tonnage des véhicules à 3.5 tonnes rue du lavoir à Varvinay
- Autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

Le Conseil Municipal maintient le tonnage des véhicules à 7.5 tonnes sur la route communale de Varvinay à St Mihiel.

N° 21-2023 : Assistance technique du Département – Aménagement de la voirie

Mme le Maire propose à l'assemblée de demander l'assistance technique du Département pour la gestion patrimoniale de la voirie et des ouvrages d'art pour d'éventuels projets d'aménagement de la voirie.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour :

- Décide de demander l'assistance technique du Département pour la gestion patrimoniale de la voirie
- Autorise le Maire à conclure la convention correspondante et à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers se rattachant à la décision précitée.

INFORMATIONS DIVERSES

- Projet d'implantation de panneaux de points de rencontre en forêt
- Déjections de pigeons sur les tombes au cimetière de Senonville
- CODECOM – Proposition de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers et les communes.